

**Procès Verbal Séance du Conseil Municipal
du 26 mars 2019**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 1^{er} mars 2019.

L'an deux-mil dix-neuf, le vingt-six mars,
le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PERROCHEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 mars 2019

Étaient présents : Messieurs.PERROCHEAU Alain, CHAUVIN Jean, BRET Patrice, Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, MM PATEAU Bruno, HERBRETEAU Yann, PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, BARREAU Aude, M.CRAIPEAU Fabrice, Mme MORNET Evelyne.

Excusés : HILLAIRET Dominique, HERBRETEAU Joëlle, BOUGAULT Myriam

Madame Evelyne MORNET a été désignée secrétaire de séance.

1 – DECISION DU MAIRE :

Par délibération du 15 avril 2014 et conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Mr le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

- Décision du Maire :
 - 05/03/2019 : Renonciation Droit de Prémption parcelle B 1564, 22 rue des Moulins
 - 07/03/2019 : Renonciation Droit de Prémption parcelle A 1127, Le Petit Bois
 - 12/03/2019 : Renonciation Droit de Prémption parcelle A 2223 et 2226, Route des Sarrazins
: Signature devis Sport Equipe, filet pare ballon pour un montant de 558 €
 - 20/03/2019 : Renonciation Droit de Prémption parcelle A 1918, 1920, 1923 et 2187, 20 Route d'Aizenay, Le Lutron

2 – DELIBERATIONS :

**DELIB N° 2019.03.01 APPROBATION COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR ANNEE 2018
(BUDGET PRINCIPAL, LOTISSEMENTS LA VILNIERE 2, CAMPING DES OUCHES)**

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de l'année 2018 tenus par le receveur municipal.

Après examen des différents comptes de gestion – Budget principal, Budget Lotissement La Vilnière 2 et Budget camping des Ouches du Jaunay – et comparaison avec les comptes de l'ordonnateur,

Le Conseil Municipal, ayant constaté que les résultats étaient rigoureusement identiques :

- *Approuve les comptes de gestion 2018 et donne quitus de sa gestion au receveur municipal*

**DELIB N° 2019.03.02 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL –
AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Jean CHAUVIN, le Maire s'étant retiré,
Après avoir entendu et adopté le Compte Administratif du Budget principal de l'exercice 2018,
Considérant que les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente : un excédent de fonctionnement de 228 460.78 € et un besoin de financement de 269 194.44 €.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<u>A) EXCÉDENT AU 31/12/2018</u>	
Affectation obligatoire	228 460.78
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	228 460.78
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (art 002)	

DELIB N° 2019.03.03 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET CAMPING DES OUCHES DU JAUNAY – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Jean CHAUVIN, le Maire s'étant retiré,
Après avoir entendu et adopté le Compte Administratif du Budget du camping des Ouches du Jaunay de l'exercice 2018,

Considérant que les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente : un excédent de fonctionnement de 26 265.71 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<u>A) EXCÉDENT AU 31/12/2018</u>	
Affectation obligatoire	26 265.71
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	26 265.71
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (art 002)	

DELIB N° 2019.03.04 : OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET LOTISSEMENT LA VILNIERE 2 – AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Jean CHAUVIN, le Maire s'étant retiré,

Après avoir entendu et adopté le Compte Administratif du Budget Lotissement La Vilnière 2 de l'exercice 2018,

Considérant que les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente : un déficit de fonctionnement de 20 393.64 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

<u>A) EXCÉDENT AU 31/12/2018</u>	
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible	
Affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (art 002)	20 393.64 €

DELIB N° 2019.03.05 : BUDGET PRINCIPAL : VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Après avoir examiné les demandes de subventions pour l'année 2019, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- CCAS	1 350 €
- Comité de Jumelage	1 000 €
- Andema	<u>350 €</u>
TOTAL	2 700 €

- *Ces sommes seront inscrites un Budget Primitif 2019 à l'article 657362 pour le CCAS et à l'article 6574 pour le comité de Jumelage et l'Andema*

DELIB N° 2019.03.06 : BUDGET CAMPING DES OUCHES DU JAUNAY : VOTE DES SUBVENTIONS 2019

Après avoir examiné les demandes de subventions pour l'année 2019, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Les Ouches du Jaunay	<u>500 €</u>
TOTAL	500 €

- *Cette somme sera inscrite un Budget Primitif 2019 à l'article 6745*

DELIB N° 2019.03.07 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition pour l'année 2019.

Il rappelle que dans le cadre du Pacte Fiscal conclu avec la Communauté de Communes du Pays des Achards, la commune à transférer 12 points du taux de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties pour accompagner l'évolution des charges des nouvelles compétences communautaires, notamment l'enfance jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :

- *De ne pas augmenter les taux, soit pour l'année 2019:*

▪ Taxe d'habitation	= 20.64%
▪ Taxe Foncier Bâti	= 5.04%
▪ Taxe Foncier Non Bâti	= 47.41%

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2019

Budget Principal :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 679 532.42 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 704 597.84 €.

Le Conseil vote le budget à l'unanimité.

Budget Camping Les Ouches du Jaunay :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 90 000 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 70 893.13 €.

Le Conseil vote le budget à l'unanimité.

Budget Lotissement La Vilnière 2 :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 29 476.80 €.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 9 083.16 €.

Le Conseil vote le budget à l'unanimité.

DELIB N° 2019.03.08 : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal son accord de principe donné au cours de l'année 1999, pour attribuer une indemnité au gardien de l'église, à partir de l'an 2000.

Il rappelle également que c'est Mme Marie-Andrée CHEVILLON-MORNET qui assure actuellement cette fonction.

Il convient donc de fixer le montant de cette indemnité pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée étant sortie de la salle de conseil :

- *Décide à l'unanimité, de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à la somme de 300 euros pour l'année 2019.*
- *Cette somme sera inscrite à l'article 6282 du Budget Primitif 2019.*

DELIB N° 2019.03.09 : Aménagement d'un Citystade – Résultats d'appel d'offres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement d'un Citystade sur le site des Ouches du Jaunay est terminé.

Six plis ont été reçus pour l'ensemble des lots. Il ressort de l'analyse des offres que les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

Lot n°1 : Terrassement	- SEDEP pour 11 908.75 € HT
Lot n°2 : Equipement multisports	- Sport Nature pour 25 765.10 € HT

Soit un montant total de travaux de 37 673.85 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Donne son accord pour l'attribution des différents lots aux entreprises ci-dessus, pour un montant total de 37 673.85 € HT*
- *Donne pouvoir à Mr le Maire pour signer les marchés.*

DELIB N° 2019.03.10 : SYDEV : DEFINITION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE ANNUELLE ATTRIBUEE AUX TRAVAUX DE RENOVATION PROGRAMMEE DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC ET CONSECUTIFS AUX VISITES DE MAINTENANCE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-D.R.C.T.A.J/3-794 relatif à la modification des statuts du SyDEV,

Vu la délibération n° 2005.10.04 du Conseil Municipal en date du 20/10/2005 relative au transfert de la compétence « Eclairage » au SyDEV,

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence éclairage, le SyDEV souhaite réduire les délais de gestion des dossiers de rénovation.

Il propose donc, outre la réduction des délais d'étude et la constitution d'un stock de matériel, que notre collectivité définisse une enveloppe budgétaire annuelle qui serait attribuée aux travaux de rénovation du parc d'éclairage.

Cette enveloppe budgétaire doit permettre au SyDEV de commander les travaux de rénovation, dans le cadre d'une convention unique de rénovation.

Suite à une évaluation des besoins de notre collectivité établie sur la base de l'année précédente et sur la base de la rénovation à programmer (suite à l'enquête de besoins), il est nécessaire de fixer le montant de l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée à cette rénovation, à hauteur de 2 200.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE :

- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de rénovation de l'éclairage public n°2019.ECL.0107, prévoyant un montant maximum de participation de notre collectivité de 2 200.00 €*

DELIB N° 2019.03.11 : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DES PRODUITS D'ENTRETIEN

Pour répondre à l'objectif d'amélioration de la performance des marchés publics, Monsieur le Maire propose de constituer un groupement de commandes en application de l'article 8 du code des marchés publics entre la Communauté de Communes du Pays des Achards et certaines des communes membres adhérentes pour l'achat des produits d'entretien.

Une convention entre les communes adhérentes au service et la Communauté de Communes définit les modalités de fonctionnement de ce groupement.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité,

- *APPROUVE la convention pour le groupement de commandes entre la commune de Martinet la Communauté de communes du Pays des Achards et les communes adhérentes pour l'achat des produits d'entretien,*
- *DESIGNE la communauté de communes du Pays des Achards coordonnatrice du groupement de commande,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.*

DELIB N°2019.03.12 : PARTICIPATION FRAIS DE VOYAGE ELUS

Monsieur le Maire rappelle que Mr Bruno Retailleau, Sénateur de la Vendée a invité le Conseil Municipal à visiter le Sénat. Cette visite aura lieu le 18 juin 2019.

Il propose que les frais de déplacement (billets de train) soient pris en charge par la commune, soit un montant de 1262.40 €.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité,

- *APPROUVE la prise en charge des frais de voyage des Conseillers Municipaux pour 1 260.40 €,*
- *DECIDE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019 à l'article 6251.*

3 - DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

- Aménagement du bourg Phase 4 : début des travaux sur la rue de l'Océan le 15 avril 2019, fin des travaux à la mi-juin.
- Vestiaires du stade : En attente de renseignements pour pouvoir lancer le marché pour la mise en place de modulaires. Monsieur le Maire informe également le Conseil que la commune pourrait prétendre à une subvention de la ligue de Football.
- Travaux bâtiments d'accueil du camping : de nouvelles solutions sont à l'étude, ainsi que des demandes de devis.
- Salle polyvalente : une première rencontre avec la SPL a eu lieu. Une nouvelle réunion est programmée le 28 mars 2019 avec les associations pour un premier recensement des besoins.

4 – QUESTIONS DIVERSES

- CCPA : la réunion pour la prévention des séniors a réuni 21 participants sous la direction d'Aline Drache qui a présenté les différentes animations prévues. Chacun peut y participer (à partir de 60 ans) dans n'importe quelle commune (coût 5 €). Deux animations auront lieu à Martinet.
- DDTM - SAGE : inventaire des cours d'eau, visite sur le terrain avec les agriculteurs de Martinet.

Prochaine réunion : 23 avril 2019

En Mairie le 27 mars 2019
Le Maire



